

## La certification à blanc, une mission à réaliser pour anticiper la CSRD

20/06/2024



Certains cabinets d'audit proposent à leurs clients de se préparer à leurs futures obligations de reporting liées à la directive CSRD. Explications.

Depuis la transposition de la directive européenne CSRD en droit français le 6 décembre dernier, certaines entreprises sollicitent un cabinet pour un regard critique sur leur projet de rapport de durabilité. Une manière de se préparer plus sereinement à l'échéance qui concernera dès 2025 pour l'exercice 2024 les premières entités puis progressivement d'autres entités (\*).

"L'audit à blanc permet d'appréhender ce qui sera demandé aux entreprises par leur auditeur pour la certification de leur rapport de durabilité, lequel sera publié électroniquement, explique Delphine Leduc, associée et directrice du pôle réglementaire ESG du groupe Baker-Tilly. L'enjeu pour les entreprises est de pouvoir

assimiler le nombre important de textes de référence : la directive CSRD transposée, le décret et l'arrêté qui l'ont complétée, les normes ESRS (\*\*) et le règlement taxonomie (exigeant la publication de ratios qui feront partie intégrante du rapport de durabilité et qui visent à distinguer les activités durables de celles qui ne le sont pas)".

Baker Tilly est pour l'heure essentiellement sollicité par les entreprises qui devront publier leur rapport de durabilité à horizon 2026 pour l'exercice 2025 et par celles qui n'établissaient pas de déclaration de performance extra-financière auparavant. "Les entreprises qui préparaient un reporting extra-financier selon l'ancienne directive sont mieux préparées, elles éprouvent moins d'appréhension, même si la marche à franchir est importante entre l'ancienne et la nouvelle réglementation", commente Delphine Leduc.

## **Gain de temps**

Chez Crowe RSA, cabinet francilien, les entreprises qui sollicitent des audits à blanc ont des motivations diverses : "Il peut s'agir de belles PME ou d'ETI qui briguent la certification d'un organisme tel qu'EcoVadis (\*\*\*) et réclament notre opinion sur un éventail plus ou moins large d'indicateurs notamment environnementaux, RH ou de gouvernance, indique Khaled Sabri, associé chez Crowe RSA. Après avoir audité ces points, émis un rapport avec des recommandations, nous replaçons les indicateurs dans le contexte de la CSRD et nous sensibilisons les entreprises aux exigences auxquelles elles devront répondre pour être conformes".

Pour Delphine Leduc, anticiper la future directive amène certains avantages : "En se préparant via un audit blanc, les entreprises peuvent en profiter pour sensibiliser leurs équipes comptables très en amont, dès la saisie, à "tagger" [ndlr : repérer et classifier] des flux qui pourront entrer dans le calcul des indicateurs quantitatifs demandés par les normes ESRS ou dans le calcul des ratios d'alignement exigés par le règlement taxonomie. Par exemple, les factures de travaux d'isolation d'un bâtiment. C'est un gain de temps pour la future collecte".

Pour réaliser ce genre de «galop d'essai», les cabinets doivent être rodés et avoir des ressources. "Nous nous appuyons, d'une part, sur notre filiale Goodwill management et ses experts ESG rompus aux thématiques couvertes par les normes ESRS et, d'autre part, sur nos auditeurs légaux qui sont en train de se former au Visa durabilité et leurs équipes", indique Delphine Leduc.

## **Levier de management**

Crowe RSA envoie également ses Cac se former au Visa durabilité et relève un certain intérêt de la part des équipes pour la directive : "Les auditeurs apprécient de faire autre chose que de l'audit légal, de s'emparer de thématiques de développement durable, constate Khaled Sabri. C'est même un argument apprécié lors des entretiens de recrutement".

Si les entreprises clientes peuvent se montrer intéressées par un audit à blanc de leur conformité à la CSRD, il faut cependant lever le frein du coût. Certains dirigeants peuvent ainsi se montrer réticents à l'idée d'avoir à payer un avis puis l'audit obligatoire au moment où ils seront concernés. Enfin, concernant le profil des futurs vérificateurs de durabilité, en juin, la H2A avait homologué les cycles de formation de cinq acteurs : la CNCC, Apave, Afnor Compétences, Mazars Formation et KPMG SA. "Les professionnels habilités à certifier les informations en matière de durabilité peuvent ainsi être soit des Cac, soit des auditeurs de durabilité associés, dirigeants ou salariés d'un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac, inscrits sur une liste spécifique", rappelle la H2A (pour plus de détails, lire notre article).

(\*) Voir l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023

(\*\*) *European sustainability reporting standards*

(\*\*\*) *Evaluation internationale de la RSE des entreprises par notation*

## **La certification du rapport de durabilité, une mission avec assurance limitée**

La France a choisi d'ouvrir le contrôle légal du futur rapport de durabilité des entreprises à deux catégories d'acteurs : les commissaires aux comptes et les organismes tiers indépendants (OTI). Cette mission porte le nom de certification des informations de durabilité, confirme l'ordonnance (ordonnance n° 2023-1142) de transposition de la directive n° 2022/2464 dite CSRD (article L. 232-6-3 du code de commerce), même si elle se différencie de la certification des comptes sur un point central, celui du niveau d'assurance requis. En effet, la certification des informations de durabilité fait pour l'instant l'objet d'une assurance dite limitée et non pas raisonnable (le passage à une assurance raisonnable est prévue, par la directive CSRD, sous conditions au plus tard le 1er octobre 2028). Il ne s'agit donc pas, par comparaison avec la norme "internationale" d'assurance raisonnable en matière de contrôle des comptes que la Commission européenne n'a toutefois pas adoptée, d'un audit à proprement parler.

Olga Stancevic

---

**Source URL:** <https://www.actuel-expert-comptable.fr/content/la-certification-blanc-une-mission-r-aliser-pour-anticiper-la-csrd>